

60540 - Silver Développement

**Accord de consortium pour la mise en œuvre du projet
"Territoires de santé de demain"**

CP/2020/259

Service chef de file :

A2 - Délégation à la Transformation et à l'Innovation de l'Action Publique

A220 - Délégation au Développement Social

Résumé :

Depuis 2018, le Département du Bas-Rhin participe activement à la candidature à l'appel à projet "Territoires d'innovation", pilotée par l'Eurométropole de Strasbourg. Le Département a validé cet engagement lors de sa Commission Permanente du 28 mai 2018.

Depuis, le projet "Territoires de santé de demain" a été retenu, en septembre 2019, aux côtés de 23 autres dossiers nationaux et sa mise en œuvre opérationnelle a été engagée. A ce titre, la Banque des territoires a posé les arbitrages financiers pour chacune des 34 actions de ce projet, dont celle pilotée directement par le Département "création d'une maison du bien-être et sport santé" prévue à Saverne.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à la Commission permanente le nouvel accord de consortium pour la mise en œuvre du plan d'actions et des financements y afférents.

Le Département du Bas-Rhin a validé lors de la Commission Permanente du 28 mai 2018 (délibération n°CP/2018/151) sa participation à la candidature portée par l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) à l'appel à projets « Territoires d'innovation » lancé par le secrétariat général pour l'investissement.

Ainsi, le Département est co-signataire de l'accord de consortium visant à organiser les relations entre les partenaires afin de porter le dossier de candidature « Territoires de santé de demain ». Les partenaires signataires sont : l'Agence Régionale de Santé, l'Agence d'innovation régionale Grand E-nov, Docapost, les Hôpitaux universitaires de Strasbourg, l'Institut Hospitalo-Universitaire de chirurgie guidée par l'image, le pôle de compétitivité France Biovalley, l'Union régionale des professionnels de santé médecins libéraux, l'Université de Strasbourg et la Ville de Strasbourg. Ce projet intègre également une dimension territoriale forte alliant un territoire urbain (EMS) et des territoires ruraux, avec les 4 communautés de communes de l'Ouest : Pays de Saverne, Alsace Bossue, Hanau-La Petite Pierre et Mossig-Vignoble.

Le 13 septembre 2019, cette candidature a été retenue, avec 23 autres dossiers nationaux.

- **Une ambition : transformer le territoire au service de la santé des citoyens**

Le projet « Territoires de santé de demain », inscrit dans le long terme (10 ans), vise à expérimenter très rapidement une nouvelle approche du système de santé en mettant l'accent sur la prévention et les réponses de proximité. A cet effet, un plan de 34 actions a été élaboré avec plusieurs objectifs :

- Améliorer significativement la santé des populations grâce à des actions structurantes et innovantes ;
- Promouvoir une démarche territoriale de santé intégrée, fondé sur un modèle économique stable et pérenne ;
- Mettre en œuvre un nouveau modèle d'alliances faisant le lien entre l'écosystème d'innovation et les besoins des territoires ;
- Déployer des services adaptables à l'échelle régionale et nationale.

La mobilisation des entreprises innovantes, la volonté des institutions de santé, l'apport de la recherche, l'engagement des collectivités et des territoires (habitants, tissu associatif...) créent des synergies qui permettent d'engager la transformation du système de santé. L'enjeu majeur est de développer un parcours d'accompagnement du patient et du citoyen intégrant les dimensions de prévention, de proximité et la prise en charge des personnes à risque élevé.

Ces 34 actions recouvrent trois axes majeurs :

- La création de nouvelles infrastructures (Hospitel, maison sport santé, maison du bien-être...) ;
- Le développement d'un socle numérique commun et d'outils partagés ;
- L'accompagnement du citoyen et du patient.

Le montant total du projet « Territoires de santé de demain » (TSD) s'élève à 112 millions d'euros et comporte deux dimensions budgétaires, les prises de participation et les subventions :

- 25 millions d'euros sont sollicités en prises de participation par 14 sociétés du territoire bas-rhinois ;
- Les subventions sollicitées sont d'un montant total de 10,6 millions d'euros, pour 20 actions.
- Ainsi ce sont plus de 35 millions qui seront sollicités auprès de l'Etat ;
- La différence sera financée via des fonds privés et des subventions publiques.

- **Une méthode : l'implication forte du Département pour partager l'expérience et déployer l'innovation en territoire**

Le Département du Bas-Rhin a été associé dès le démarrage des travaux d'élaboration du projet dans les instances technique et stratégique de pilotage.

A ce titre, le Département a été co-signataire du 1^{er} accord de consortium qui visait à organiser les relations entre les partenaires afin de porter collectivement le dossier de candidature (validation de la Commission Permanente du 28 mai 2018 précitée).

Le Département a pu apporter son expertise sur les enjeux, notamment, de l'avancée en âge, de l'autonomie et des personnes vulnérables.

Il a également contribué au développement des partenariats, notamment en mobilisant les communautés de communes du territoire Ouest.

Enfin, il a permis la mise en relation des partenaires du consortium avec une initiative déployée en Allemagne, « *Gesundes Kinzigtal* », sur laquelle s'appuient plusieurs projets du plan d'actions.

- **Un engagement du Département qui pourrait s'inscrire durablement dans le projet**

Le Département du Bas-Rhin pourrait poursuivre son engagement à plusieurs titres :

1. Le pilotage direct de l'une des actions, la création de la Maison du bien-être à Saverne

Inspiré, pour partie, du modèle du *Kinzigtal*, ce projet vise à déployer une nouvelle infrastructure avec pour objectifs de renforcer l'offre en matière de prévention / santé sur le territoire, d'améliorer la coordination des acteurs en assurant la cohérence des dispositifs de prévention et de soutenir l'attractivité du territoire.

Cette démarche viserait à modifier le paradigme économique en matière de santé en faisant la démonstration du rapport entre performance des actions de prévention, conséquences sur la santé et impact sur les dépenses publiques en matière de soin.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) mandatée par le Département permettra de consolider le concept, de proposer les modalités opérationnelles de mise en œuvre intégrant un modèle économique et juridique de nature à garantir la pérennité du projet. Le Département bénéficie pour la conduite de cette AMO d'une subvention de l'Etat par le Plan d'investissement d'avenir (PIA) à hauteur de 50%.

	Coût de l'AMO	Recettes PIA	Dépense nette pour le Département
2020	99 552 €	49 776 €	49 776 €
2021	99 552 €	49 776 €	49 776 €

Cette AMO se décline selon deux phases :

- La phase 1 : Définition du concept de Maison du Bien-être
Définition du modèle économique, de la forme juridique et de gouvernance
Conditions de mise en œuvre opérationnelle
- La phase 2 - Tranche optionnelle : Accompagnement dans le déploiement

A l'issue de la phase 1, les propositions de mise en œuvre seront présentées afin d'éclairer l'arbitrage quant au déploiement opérationnel du projet. Si la création de la Maison du bien-être devait se réaliser, le Département bénéficierait là également d'un soutien financier à hauteur de 700 000€ au titre du projet global « *Territoires de santé de demain* ».

2. La contribution à l'action « Mise en œuvre d'une pratique de santé intégrée »

La mise en relation par le Département avec « *Gesundes Kinzigtal* » a permis aux membres du consortium de découvrir le modèle déployé en Allemagne par la société *Optimedis* depuis près de 10 ans. Cette méthode de santé intégrée vise à garantir la

continuité des soins préventifs et curatifs pour les usagers, en tenant compte de leurs besoins. Cette méthode a été validée par la Commission européenne comme l'une des 4 bonnes pratiques européennes centrées sur le patient.

Cette méthode a permis en Allemagne (Vallée du Kinzigtal et Hambourg) un changement de paradigme profond :

- Un changement des comportements de la population plus axés sur la prévention et la responsabilisation citoyenne
- Une modification des pratiques professionnelles : partage de l'information et coordination renforcés, renforcement de la dimension prévention
- Un dispositif d'évaluation des impacts partagé et développé
- Un modèle économique de santé inédit : les économies réalisées par la caisse d'assurance maladie allemande sont en partie réinvesties dans l'offre de service du territoire en matière de prévention/santé.

L'Eurométropole de Strasbourg s'est rapprochée de la société OptiMedis afin qu'elle conduise, dans le cadre de la démarche « Territoires de santé de demain », l'expérimentation de ce modèle de santé intégré sur le territoire de l'EMS et sur les 4 communautés de communes du Territoire Ouest (comme indiquées ci-dessus). Une procédure de marché public, pilotée par l'EMS, formalise l'intervention de la société OptiMedis dans ce cadre.

Prestation OptiMedis	Coût	Contributions partenariales		
		Banque des territoires (TSD - 50%)	EMS	Sollicitation auprès du CD 67
Mise en œuvre dans le cadre de TSD	730 000 €	365 000 €	182 500 €	182 500 €
Bons de commande complémentaires	30 000 €	-	30 000 €	-
Mise en œuvre au titre du programme santé de l'Union européenne	179 000 €	-	179 000 €	
TOTAL	939 000 €	365 000 €	391 500 €	182 500 €

L'Eurométropole propose au Département du Bas-Rhin d'être un partenaire à part entière de la démarche, notamment via une subvention à verser par le Département à hauteur de 25% du coût de la prestation OptiMedis dans le cadre de TSD, soit un montant de 182 500€ sur 4 ans, selon le calendrier prévisionnel suivant :

Année	2020	2021	2022	2023
Financement	41 250 €	43 125 €	43 125 €	55 000€

La démarche de l'EMS vers le Département constitue une nouvelle étape dans le renforcement de la coopération entre les collectivités, l'EMS associant le Département aux côtés de l'Agence Régionale de Santé et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

pour cette expérimentation inédite en France.

Cette participation permettrait par ailleurs de renforcer la position du Département dans son action de proximité, déjà co-pilote du contrat local de santé de Saverne.

De plus, le projet de création d'une Maison du bien-être à Saverne pourrait s'appuyer fortement sur cette expérimentation. Des articulations seraient à établir autour : des nouvelles modalités collaboratives avec les acteurs de santé, d'un nouveau modèle économique en matière de santé et d'un processus d'évaluation des changements de comportement des habitants.

3. La mobilisation des territoires pour la mise en œuvre des actions

Le Département du Bas-Rhin a permis de mobiliser les 4 communautés de communes du territoire Ouest précitées en les associant aux réflexions et travaux pour le dossier de candidature « Territoires de santé de demain ». Ainsi, le maire de Saverne est-il dorénavant membre à part entière du comité de pilotage du projet.

Par ailleurs, le Département a fédéré un ensemble d'acteurs locaux autour de la démarche, s'agissant notamment de la création de la maison du bien-être et de la méthode OptiMedis : Hôpital de Saverne, Communes, associations sportives et culturelles, médecins, Union Régional des professionnels de santé...

L'Eurométropole de Strasbourg s'appuie sur l'expérience du Département en termes de mobilisation des acteurs sur les territoires et souhaiterait que ce soutien du Département se poursuive dans la mise en œuvre opérationnelles des actions. D'autant que l'enjeu majeur, identifié par le secrétariat général de l'innovation, est de démontrer la transposabilité des actions déployées sur des territoires aux caractéristiques différentes : Métropole versus territoires ruraux.

Ces trois axes de partenariat seraient formalisés dans le cadre du nouvel accord de consortium établi pour la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions du projet « Territoires de santé de demain ».

Il est proposé que le Département approuve les termes du projet d'accord de consortium, poursuive sa participation aux instances de gouvernance de la démarche (comité de pilotage et équipe projet), attribue une subvention pour l'expérimentation « Mise en œuvre d'une pratique de santé intégrée », participe activement aux actions opérationnelles inscrites dans le plan d'action et qu'il mette à disposition son expertise, notamment à travers la mobilisation des territoires.

La Commission de l'autonomie de la personne et de la silver économie, réunie le 3 septembre 2020, a émis un avis favorable sur ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- *Confirme la participation du Département du Bas-Rhin au consortium porté par l'Eurométropole de Strasbourg pour la mise en œuvre des actions inscrites au projet « Territoires de santé de demain » dont la candidature a été retenue par l'Etat*
- *Approuve les termes de l'accord de consortium, d'une part, visant à organiser les relations entre les partenaires et, d'autre part, définissant les modalités de mise en œuvre des actions inscrites au projet Territoires de santé de demain, joint en annexe à la présente délibération et autorise son Président à signer cet accord ;*
- *Autorise le Président à rester membre du comité de pilotage et des équipes projet de la démarche ;*
- *Décide que le Département du Bas-Rhin participera activement au déploiement opérationnel des actions dans le cadre du projet « Territoires de Santé de Demain », notamment en mettant à disposition son expertise, notamment à travers la mobilisation des territoires ;*
- *Décide d'attribuer à l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) une subvention d'un montant de 182 500€ sur 4 ans pour contribuer au financement de l'expérimentation « Mise en œuvre d'une pratique de santé intégrée » sur le territoire de l'EMS et sur les 4 communautés de communes du Territoire Ouest dans le cadre de la démarche Territoire de Santé de Demain, selon le calendrier suivant :*
 - *41 250 € en 2020,*
 - *43 125 € en 2021 et en 2022,*
 - *55 000 € en 2023 ;*
- *Décide que cette subvention fera l'objet d'une convention financière laquelle conditionnera son versement effectif à l'EMS, qui sera soumise à une prochaine délibération de la Commission Permanente ;*
- *Approuve les termes du projet de Convention attributive d'une aide du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) au titre de l'action « Démonstrateurs de territoires de l'innovation de grande ambition », volet « Territoires d'innovation (TI) » dans le cadre du projet lauréat «Territoires de santé de demain (TSD)», visant à permettre le versement de la subvention par l'Eurométropole de Strasbourg au Département du Bas-Rhin, jointe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette Convention.*

Strasbourg, le 04/09/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY